

COMPARATIF

	<u>MAISONS DU BOURBONNAIS</u>	<u>CONSTRUCTEUR</u>
<u>GARANTIE DES PRIX</u>	<u>Oui par les marchés d'entreprise</u>	<u>Oui par le contrat de construction</u>
<u>GARANTIE DE REMBOURSEMENT</u>	<u>Inutile, vous réglez des travaux réellement exécutés et vérifiés par vous même</u>	<u>Oui: vous payez les travaux avant qu'ils soient exécutés et donc non vérifiés, (donc: assurance obligatoire)</u>
<u>GARANTIE DE LIVRAISON AU PRIX ET DELAI CONVENU</u>	<u>Oui par les marchés d'entreprise</u>	<u>Oui par le contrat de construction avec 5 % de franchise du montant du contrat en cas de dépôt de bilan</u>
<u>PENALITE DE RETARD</u>	<u>Oui par les marchés d'entreprise</u>	<u>Oui par le contrat de construction</u>
<u>ASSURANCES DECENNALE BIENALE ET R.C</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>FOURNITURE DES PLANS SI SHON < 150 M2</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>DOMMAGE OUVRAGE OBLIGATOIRE: CODE DES ASSURANCES art. L 242-1</u>	<u>Oui budgété dans notre proposition</u>	<u>Oui par le contrat de construction</u>
<u>ETUDE DE SOL DANS 26 COMMUNES SELON CONSEIL DE LA PREFECTURE</u>	<u>Oui budgété dans notre proposition</u>	<u>Non ! à votre charge en plus du prix du contrat, les travaux supplémentaire reste à la charge du constructeur</u>
<u>VISITE DU CHANTIER</u>	<u>Oui une clef du chantier remise aux clients à la pose des menuiseries</u>	<u>Oui accompagné par le constructeur</u>
<u>REMBOURSEMENT DES ACOMPTE</u>	<u>Oui, obligatoire par la loi</u>	<u>Oui, obligatoire par la loi</u>
<u>CHOIX DES ENTREPRISES</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
<u>DEMARCHES ADMINISTRATIVES</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>SERVICE APRES VENTE</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>PROCES VERBAL DE RECEPTION DE LA COUVERTURE, DES MENUISERIES, DU PLACO ET DU CARRELAGE SIGNE PAR VOUS A L'AVANCEMENT DU CHANTIER</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
<u>APPEL DE FOND</u>	<u>Sur facture travaux terminés et vérifiés par vous même</u>	<u>Règlementé: TABLEAU D'APPEL DE FOND</u> 25% à l'achèvement des fondations 15% à l'achèvement des murs 20% à la mise hors d'eau 15% à l'achèvement des cloisons 20% à l'achèvement des travaux d'équipement <u>à ce stade il reste 5% pour les carrelages, le crépis et les VRD.....!</u> le solde à la réception soit 5%